



**Protection des populations civiles lors d'opérations en milieu urbain
Consultations informelles
(Genève, le 18 novembre 2019)**

**Intervention de M. Yann HWANG
Ambassadeur, Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du Désarmement**

Engagements et mesures pratiques à inclure dans une déclaration politique

Tout d'abord, je voudrais remercier l'Irlande d'avoir organisé ces consultations. C'est une initiative importante sur un sujet très préoccupant. Nous avons en effet tous pour ambition de réduire les souffrances humaines. Il est ainsi important de prendre en compte l'expérience de l'ensemble des Etats et de la société civile.

La France est préoccupée par les souffrances civiles dans les conflits armés en zones urbaines. Employer des armes explosives en zone densément peuplée conformément aux principes du droit international humanitaires est un défi important dans les conflits d'aujourd'hui.

Nous soutenons l'objectif d'une déclaration politique à condition qu'elle ne soit pas une fin en soi mais un moyen efficace, et pas uniquement déclaratoire. J'aimerais faire ici quelques remarques, en guise de contribution préliminaire à nos travaux.

1/ Comme l'a reconnu la conférence de Vienne, nous devrions réaffirmer que le DIH fournit un cadre juridique suffisant pour la protection des civils. L'équilibre que recherche le DIH entre nécessité militaire et humanité devrait continuer à guider nos réflexions. Les principes de précaution, de distinction et de proportionnalité garantissent la protection des civils, dès lors qu'ils sont effectivement respectés. Nous ne devrions pas les affaiblir en définissant de nouveaux principes qui les concurrenceraient. Nos discussions devraient viser à promouvoir et à améliorer l'application des règles existantes du DIH.

2/ Dès lors, notre déclaration ne devrait en aucun cas se focaliser sur des catégories d'armes indépendamment de la façon dont elles sont employées ; mais, au contraire, devrait distinguer clairement les emplois légaux des EWIPA de ceux, indiscriminés, et j'insiste sur ce terme, qui violent les principes du DIH. La France a utilisé ces armes explosives sur la plupart de ses théâtres d'opérations récents (Balkans, Iraq, Afghanistan, Libye, Mali) afin de remplir ses objectifs stratégiques, et ce tout en minimisant l'impact sur les civils.

3/ A cet égard, mon pays est prêt à partager ses meilleures pratiques et les enseignements qu'il a tirés de son expérience opérationnelle. A titre national, nous avons préparé un document qui décrit les mesures mises en œuvre par nos forces armées pour mieux protéger les civils lorsqu'elles mènent des opérations en milieu urbain. Ce document évoque plusieurs domaines clés :

- l'organisation de la chaîne de commandement ;
- la définition de règles d'engagement appropriées et la mise en œuvre de procédures de ciblage ;
- la formation des forces armées, pour assurer l'appropriation et la bonne application des règles du DIH ;
- nous considérons également que le soutien à l'assistance aux victimes et à la stabilisation post-conflit est crucial, en particulier pour combattre les menaces liées aux EEI et aux restes explosifs de guerre.

Nous saluons également la compilation technique produite par les Etats-Unis, le document produit par l'Australie, et le document publié par l'UNIDIR sur la base de l'atelier organisé en septembre dernier. Ces contributions substantielles devraient nous aider à identifier les meilleurs standards en matière d'application du DIH.

Cependant, nous devrions garder à l'esprit que les mesures adoptées pour protéger les civils dans le cadre d'une opération spécifique dépendent d'un grand nombre de facteurs (parmi lesquels le contexte opérationnel ou le mandat de l'opération), et ne sont pas nécessairement transposables en toutes circonstances.

4/ Notre déclaration devrait ainsi prendre en considération la complexité et les défis inhérents à la guerre urbaine. Nous l'avons dit à plusieurs reprises : nous ne choisissons pas nos théâtre d'opérations. Nous faisons face à des acteurs, en particulier non étatiques, qui recherchent sciemment la proximité des civils afin de les utiliser comme boucliers. A cet égard, nous devrions être conscients que l'adoption d'un principe ou d'une politique qui nous engagerait à éviter (« avoid ») tout emploi d'armes explosives en zones peuplées risquerait de transformer ces zones en sanctuaires pour des acteurs qui ne respectent aucunement le DIH, perpétuant ainsi les souffrances civiles. L'inaction a aussi un coût.

Enfin, notre déclaration devrait traiter le problème spécifique des engins explosifs improvisés, qui constituent la menace principale pour les civils aujourd'hui. Pendant la conférence de Vienne, il a été rappelé que près de la moitié des victimes civiles d'EWIPA en Afghanistan, en Syrie et en Irak entre 2011 et 2018 ont été causées par des EEI.

En conclusion, permettez-moi de me référer au document que la France a préparé, conjointement avec l'Allemagne et le Royaume Uni, qui expose les principes clés qui devraient, selon nous, être au cœur de la déclaration politique.

Je vous remercie.



Protecting Civilians in Urban Warfare

Informal consultations

(Geneva, 18 November 2019)

Address by Mr Yann Hwang

Ambassador and Permanent Representative of France

to the Conference on Disarmament

Commitments and practical measures to feature in a Political Declaration

First of all, I would like to thank Ireland for convening these consultations. This is a welcome initiative in order to take into account the experience of all States and civil society.

France recognizes the concerns expressed with regard to civilians suffering in urban warfare. Using explosive weapons in densely populated areas in compliance with the principles of international humanitarian law is a major challenge in today's conflicts.

As announced in Vienna, my country supports the objective of a political declaration. I would like to make a few remarks here as a preliminary contribution to our work.

1/ As recognized by the Vienna Conference, we should reaffirm that IHL provides a sufficient legal framework for the protection of civilians. The balance that IHL seeks to strike between military necessity and humanity should continue to guide our thinking. The principles of precaution, distinction and proportionality ensure the protection of civilians, when they are effectively respected. We should not weaken them by trying to define new, competing principles. Our discussions should aim at promoting and improving the implementation of existing IHL rules.

2/ Therefore, our declaration should not seek to condemn categories of weapons regardless of how they are used; but, on the contrary, should clearly distinguish the lawful uses of EWIPAs from those, indiscriminate, [and I insist on this word,] that violate the principles of IHL. France has used these explosive weapons in most of its recent theatres of operations (Balkans, Iraq, Afghanistan, Libya, Mali) to achieve its strategic objectives, while minimizing the impact on civilians.

3/ In this regard, my country is ready to share its best practices and lessons learned from its operational experience. In its national capacity, my country prepared a document that describes the measures implemented by our armed forces to better protect civilians when they conduct operations in urban areas. This document addresses several key areas:

- the organization of the chain of command ;
- the definition of appropriate rules of engagement and the implementation of targeting procedures ;
- the training of the armed forces, to ensure the appropriation and proper application of IHL rules ;
- we also consider that support for victim assistance and post-conflict stabilisation are critical, in particular to tackle the threats related to improvised explosive devices and explosive remnants of war.

We also welcome the technical compilation produced by the United States, the document produced by Australia, and the document published by UNIDIR based on the workshop held last September. These substantial contributions should help us to identify the best standards for the application of IHL.

However, we should bear in mind that the measures adopted to protect civilians in a specific operation depend on a large number of factors (including the operational context or mandate of the operation), and are not necessarily applicable in all circumstances.

4/ Our declaration should therefore take into account the complexity and challenges of urban warfare. We have said it repeatedly: we do not choose our theaters of operations. We are facing actors, particularly non-State actors, who are consciously seeking the proximity of civilians in order to use them as shields. In this regard, we should be aware that the adoption of a principle or policy that would commit us to avoid any use of explosive weapons in populated areas would risk turning these areas into sanctuaries for actors that have no respect for the basic principles of IHL, thus perpetuating civilian suffering. There is a cost for inaction.

Finally, our statement should address the specific issue of improvised explosive devices, which constitute the main threat to civilians today. During the Vienna conference, it was recalled that nearly half of EWIPA's civilian casualties in Afghanistan, Syria and Iraq between 2011 and 2018 were caused by IEDs.

In conclusion, allow me to refer to the document that France has prepared, jointly with Germany and the United Kingdom, which sets out the key principles that we believe should be at the heart of the political declaration.

Thank you very much.

